

## Résolution du Conseil de l'IS sur la Palestine

Agir pour un cessez-le-feu durable et immédiat, libérer et protéger la Palestine, récupérer la solution à deux États

Le Conseil de l'Internationale socialiste, réuni à Madrid (Espagne) du 23 au 25 février 2024, rappelle ses résolutions et déclarations antérieures sur la question de la Palestine et le processus de paix au Moyen-Orient, en particulier les réunions du Conseil et du Présidium de l'IS depuis 2010, et lance un appel urgent à tous ses membres pour qu'ils prennent des mesures concrètes afin de récupérer les perspectives d'une paix juste et durable entre Israël, la Palestine et le reste de la région. L'IS a déclaré clairement depuis le début que l'assassinat de civils est dénoncé et ne peut en aucun cas être justifié. À cet égard :

- Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et durable afin de sauver des vies humaines et de permettre l'entrée de l'aide et des secours humanitaires et d'entamer des négociations afin de permettre et d'accélérer l'échange d'otages et de prisonniers et de permettre aux citoyens déplacés de force de toutes les parties de la bande de Gaza de rentrer chez eux et d'abriter et de loger les citoyens dont les maisons ont été détruites et effacées de la surface de la terre.
- Une enquête approfondie doit être menée avant de réduire le financement de l'UNRWA, et nous demandons à l'ONU de garantir que l'UNRWA ne permettra pas l'utilisation d'installations pour des opérations militaires.
- Nous soutenons l'arrêt total des activités de colonisation, la cessation immédiate de la destruction des maisons et l'expulsion des Palestiniens.
- Nous encourageons une approche non violente à tous les niveaux par toutes les parties, y compris les actes de violence des colons visant les civils palestiniens, et la cessation de toutes les formes de violence contre la résistance palestinienne non violente.
- Nous soutenons la mise en œuvre de la solution des deux États pour mettre fin à cette occupation de longue durée, comme le stipulent les résolutions de la légitimité internationale (résolutions de l'ONU).
- Nous reconnaissons l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, en application des résolutions 181 et 194 de l'Assemblée générale des Nations unies et des résolutions 242, 338 et 2334 du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres résolutions pertinentes.
- Nous réaffirmons l'importance de la création d'un horizon politique lié à un calendrier qui constitue une passerelle sérieuse et réelle pour atteindre et réaliser une paix durable, globale et juste pour la Palestine, Israël, le Moyen-Orient et le monde entier.
- Nous insistons sur le fait que la seule solution politique pour Israël et la Palestine est celle qui consiste à appliquer le droit international et les résolutions des Nations unies, en respectant les Droits de l'Homme de tous les citoyens, indépendamment de leur origine nationale, de leur religion ou de leur sexe.
- Nous réitérons notre solidarité avec les forces progressistes en Israël, y compris les partis membres de l'IS qui soutiennent l'égalité totale pour tous les citoyens israéliens, indépendamment de leur religion ou de leur origine ethnique, ainsi que l'établissement de la solution à deux États basée sur le droit international.